

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 août 2015 à 20h30. Messieurs Jacques BARRAUD et Didier RAOUL étaient excusés. M. Didier RAOUL ayant donné pouvoir à M. Pascal GIBELIN.

PRESENTATION FESTIVAL PAR ASSOCIATION DES APEROS MUSIQUE :

APPEL D'OFFRES TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

5 offres ont été reçues par la Commune. Le choix s'est fait après attribution d'une note établie sur les critères suivants : 10% pour le délai de réalisation, 60% pour la valeur technique et 30% pour le prix. Le Conseil Municipal retient l'entreprise ayant obtenu la meilleure note. Le marché s'élève à 93 500,50 €.

DEMANDE SUBVENTIONS CITES DE CARACTERE 4^{ème} PROGRAMME :

La mairie a été informée qu'une enveloppe FEADER est disponible et est dirigée vers les plus beaux villages de France. 63% de l'opération pourrait être financée grâce à cette subvention. Le Conseil Municipal décide de monter un dossier de candidature.

ACHAT MOBILIER ECOLES :

Des travaux sont en cours actuellement à l'école primaire de Blesle. Le Conseil Municipal décide de commander une partie du mobilier demandée par la Directrice pour un montant de 2051,22 € TTC. L'autre partie sera commandée à la rentrée, suite à une discussion avec les enseignants, les ordinateurs de l'école numérique seront révisés.

DIVERS TARIFS :

Le Conseil municipal a adopté les tarifs suivants proposé :

- Tarif du ramassage scolaire de Brioude : 75,00 € par trimestre,
- Tarif restauration facturé par le collège pour les repas des élèves de l'école primaire : 2,90 € à partir du 1/1/2016.
- Tarif du loyer du nouvel atelier à Plagne : 1,50 € le m² avec une franchise de 2 mois.

ACHAT MOBIL HOME :

Le propriétaire d'un mobil home installé au camping propose à la mairie de le racheter. Celui-ci est proposé à la vente au tarif de 4 500,00 €. Le conseil municipal accepte la proposition et décide d'acheter le mobil' home.

Pour se faire, une décision modificative budgétaire est votée par le conseil municipal.

MIGRATION LOGICIELS :

Suite à la suppression du logiciel actuellement utilisé, la municipalité doit s'équiper d'un nouveau logiciel pour un coût de 2208,80 € HT. Une formation de 5 à 6 jours est proposée pour la somme de 1705,00 € HT. Le Conseil Municipal vote en faveur de cet investissement et vote une décision modificative budgétaire pour pouvoir régler ces sommes.

DROITS DE PREEMPTION :

Les biens G326 et G178 sont laissés libres à la vente.

ACHAT TERRAIN :

La municipalité s'était porté acquéreur d'une partie d'une parcelle près du cimetière au prix de 5,00 € le m². Les propriétaires ont fait savoir qu'ils sont vendeurs. Le Conseil Municipal décide de faire délimiter et d'acheter ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES :

Réparation des égouts aux 3 eaux : Pour information, les travaux de réparation des égouts sont terminés. Le montant de la facture s'élève à 9 859,20 €.

Restauration des peintures de la Chaigne : Un devis pour les restaurations des peintures de la Chaigne a été présenté mais étant élevé, le Conseil décide de demander un autre devis.

Participation financière : Le conseil accepte la participation de 50,00 € pour le stand de l'Auvergne pour les sites Clunisiens à Moissac.